



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, le 27/04/2020

**SOLIDARITÉ ENVERS LES PUBLICS FRAGILES : LE PRÉFET SALUE LA
MOBILISATION DES MAIRES**

Le préfet de la Charente-Maritime tient à saluer la mobilisation des maires pour leur engagement dans cette période de crise sanitaire inédite que connaît la France, notamment pour l'attention et la solidarité dont ils témoignent envers les personnes âgées ou vulnérables qui sont seules à leur domicile.

Dès le 22 mars, le préfet de la Charente-Maritime a écrit aux maires pour leur demander d'activer leur plan d'alerte et d'urgence (dit « plan canicule ») en mobilisant le registre nominatif recensant les personnes âgées ou vulnérables de leur commune. Ce plan vise à faciliter l'intervention des services sociaux et sanitaires auprès de ce public fragile.

369 communes ont ainsi mis en œuvre une procédure de suivi des personnes âgées, vulnérables ou isolées. Que ce soit le maintien du lien par appels téléphoniques, l'impression et la remise en boîte aux lettres d'autorisation dérogatoire de déplacement, d'achats de première nécessité ou de médicaments, les centres communaux d'Action sociale (CCAS) font un travail exemplaire en cette période où la mobilisation de tous est indispensable.

**Cabinet du préfet - Service départemental
de la communication interministérielle**

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1